

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à
la réunion : 7

Date de
convocation :
7 octobre 2025

SÉANCE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-sept heures trente, se sont réunis en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 7

MM. Christian GIRARDI, Mme Valérie BIDEY, Catherine LARRIEU, Bernadette CAPDEVILLE, Mme Brigitte LEVEUR, Claudette PICARD, Danièle POLONI.

Objet de la
délibération

Étaient absents : 2

Mme Annick PAPON, M. Dominique REAU.

Finances

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social-.

Attribution de
secours
d'urgences

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

φφφφφφφφ

Vu le code de l'action sociale et des familles,
Considérant la situation précaire de certaines familles et personnes sur la commune, Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que [REDACTED]
[REDACTED] vivant en couple, domicilié sur la commune d'Aiguillon, se trouve en difficulté.

Au vu de son budget fragile, Mme BOULBÈS agent social, demande au Centre Communal d'Action Sociale une aide financière d'urgence d'un montant de 180 € pour participer au paiement d'une facture d'eau.

Publié le

2025

AR Prefecture

047-264700048-20251015-2025_031-DE
Reçu le 23/10/2025

Après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration
décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'attribution d'une aide financière via le chèque eau suite au partenariat signé avec le concessionnaire AGUR d'un montant de 180 €.

Fait et délibéré à Aiguillon, les jour,
mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARDI

